Nations Unies S/PV.6750



Conseil de sécurité

Distr. générale
12 avril 2012
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 6750e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos au Siège, à New York, le jeudi 12 avril 2012, à 15 h 30

Conformément à l'article 55 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

> « Le 12 avril 2012, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 6750e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental.
>
> Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police ont entendu un exposé présenté, conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, par M. Wolfgang Weisbrod-Weber, Directeur de la Division Asie et Moyen-Orient du Département des opérations de maintien de la paix.
>
> Les membres du Conseil, M. Weisbrod-Weber et les représentants des pays fournisseurs participant à la rencontre ont eu un échange de vues. »

12-29586 (F) 160412 160412

